

Le 7 novembre 2012

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **SEPTIÈME jour du mois de NOVEMBRE de l'an deux mille DOUZE**, à la salle du Conseil située au 778, chemin Sheldon, Canton de Stanstead, tous formant quorum sous la présidence du Maire, Éric Evans, et à laquelle sont présents les conseillers suivants, à savoir :

Monsieur André Bélanger
Madame Gaétane Gaudreau
Madame Thérèse McCutcheon
Madame Francine Caron-Markwell
Monsieur Christian Laporte

La Directrice générale et secrétaire-trésorière Me Josiane Hudon, est également présente.

Le conseiller Roger Ricard est absent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Éric Evans, procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 30.

12-11-333

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par la conseillère Francine Caron-Markwell
Il est résolu*

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications proposées.

ADOPTÉ

12-11-334

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

*Il est proposé par la conseillère Thérèse McCutcheon
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu*

QUE le procès-verbal du 3 octobre 2012 soit adopté avec la modification suivante:

- À la résolution no 12-10-324, que soit ajouté à la suite de cette phrase: "**La conseillère Thérèse McCutcheon votant contre la présente résolution**", la phrase suivante:

"... et désire que sa dissidence soit inscrite au procès-verbal:

Celle-ci mentionne que l'évaluation municipale est inscrite à 211 437\$ et que cette vente s'apparente à un don, alors qu'elle aurait plutôt dû être vendue selon la juste valeur marchande".

ADOPTÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Bilodeau félicite M. André Bélanger, nouvel élu. Il interroge le conseil à savoir si une solution a été envisagée pour l'intersection des chemins Taplin et Fitch Bay et suggère de modifier la signalisation pour la rendre obligatoire dans le virage.

Mme Roberge questionne le conseil à savoir quand il y aura consultation auprès des citoyens pour l'élaboration du plan stratégique de développement. Cette dernière fait remarquer qu'aucun élu de la MRC Memphrémagog n'était présent lors du Forum sur les communautés solidaires et souhaiterait qu'un membre du conseil soit désigné pour assister aux réunions (1 ou 2) à la Table de concertation des aînés. Elle demande aussi s'il sera possible d'obtenir un

bac roulant noir pour ses vidanges. Finalement celle-ci remet un bottin concernant la Table de concertation des aînés et mentionne que le souper de Noël des Amis de Fitch Bay aura lieu le samedi 8 décembre à 17h30 et qu'aucun billet ne pourra être acheté à la porte, seulement en prévente.

M. Boissonneault tient à remercier la municipalité pour avoir fait les travaux sur le chemin Magoon Point.

M. Wharry mentionne que l'intersection des chemins Merrill et Sheldon est étroit et dangereux.

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La correspondance du mois est déposée auprès des membres du Conseil.

6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

6.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis est déposé auprès des membres du Conseil.

6.2 Dépôt du Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme

Le procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2012 est déposé aux membres du conseil.

6.3 Dépôt du Rapport Inspection Forestière

Le rapport sur les inspections forestières pour le mois d'octobre est déposé auprès des membres du Conseil.

12-11-335

6.4 Reconduction du contrat de l'inspecteur en bâtiment et environnement, M. Paul Carignan

ATTENDU QUE le conseil adoptait le contrat de travail de M. Carignan en mars dernier, tel qu'il appert de la résolution no 12-03-219;

ATTENDU QUE ledit contrat se terminait en date du 12 octobre dernier, il y a donc lieu de reconduire le contrat jusqu'à la fin de l'année;

***Il est proposé par le conseiller André Bélanger
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu***

QUE le conseil reconduit le contrat de travail de M. Paul Carignan, inspecteur en bâtiment et environnement, et ce rétroactivement au 12 octobre dernier jusqu'au 21 décembre 2012, sous les mêmes conditions que celles établies dans le contrat précédent.

QUE le conseil autorise et mandate le Maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la municipalité ledit contrat de travail.

QUE la dépense est approprié à même les postes budgétaires concernés.

ADOPTÉ

12-11-336

6.5 Formation web sur les installations septiques

ATTENDU QUE PG Solutions (Gestionnaire municipal) offre une formation web sur les installations septiques au coût de 125\$;

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiment et environnement souhaiterait y participer et qu'un budget formation est prévu à ce titre;

***Il est proposé par la conseillère Francine Caron-Markwell
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Et résolu***

QUE le conseil accorde la dépense de 125 \$ taxes en sus, pour la formation WEB sur les installations septiques offerte par PG Solutions en novembre, pour l'inspecteur en bâtiment et environnement.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le budget Urbanisme.

ADOPTÉ

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

12-11-337

7.1 Octroi du contrat pour la fourniture de sel de déglacage pour la période 2012-2013

ATTENDU QUE la directrice générale est allée en appel d'offres sur invitation écrite auprès de cinq compagnies en date du 5 octobre, concernant la fourniture de sel de déglacage pour la période 2012-2013;

ATTENDU QUE la directrice générale accompagnée de deux témoins, a procédé à l'ouverture publique des soumissions en date du 19 octobre 2012;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu cinq soumissions dans les délais prescrits, décrites comme suit;

Soumissionnaire 1: Calclo inc.

Prix forfaitaire la tonne métrique incluant les taxes: 105,77 \$

Soumissionnaire 2: Sel Warwick inc.

Prix forfaitaire la tonne métrique incluant les taxes: 108,15 \$

Soumissionnaire 3: Les Entreprises Bourget inc.

Prix forfaitaire la tonne métrique incluant les taxes: 135,10 \$

Soumissionnaire 4: Mines Seleine Itée

Prix forfaitaire la tonne métrique incluant les taxes: 112,67 \$

Soumissionnaire 5: Sifto Canada Corp.

Prix forfaitaire la tonne métrique incluant les taxes: 120,65 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse étant conforme au devis;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller André Bélanger
Il est résolu***

QUE le conseil accorde le contrat à la compagnie *Calclo Inc.* pour la fourniture de sel de déglacage pour la période 2012-2013, pour un **montant forfaitaire de 105,77 \$ la tonne métrique incluant les taxes**, le tout pour une quantité approximative de 200 tonnes métriques.

QU'une partie de la dépense est appropriée à même le budget Voirie 2012 et une autre partie est à prévoir au budget Voirie de 2013.

ADOPTÉ

12-11-338

7.2 Déneigement des immeubles municipaux

ATTENDU QUE la Municipalité doit effectuer le déneigement de ses immeubles et l'épandage d'abrasif pour la saison hivernale 2012-2013;

ATTENDU QUE la directrice générale a demandé des soumissions auprès de 4 entrepreneurs différents et que seulement 2 ont soumissionné;

Il est proposé par la conseillère Thérèse McCutcheon

**Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu**

QUE le Conseil donne le contrat de déneigement des immeubles aux entrepreneurs suivants pour la saison 2012-2013:

1 - Excavation H. et F. Côté pour le déneigement et sablage des immeubles suivants dans le secteur de Fitch Bay:

Mairie, caserne, station de pompage et station d'épuration des eaux usées, Parc Forand et partie du chemin Ridgewood menant au pont couvert.

Le tout pour un montant de **3,562.00 \$, taxes en sus, en additionnant un montant de 600 \$ pour le chemin Ridgewood.**

2 - À l'entrepreneur Stephan St-Pierre pour les endroits suivants:

Déneigement et sablage du secteur Georgeville

Caserne, stationnement Carré Copp, de l'intersection Magoon Point et Camber au 1280 Magoon Point, Chemin Heath et l'accès à la station d'épuration des eaux usées, l'accès aux bornes sèches du stationnement du centre communautaire (le conseil accorde un montant de 200 \$ pour cette partie);

Du secteur Fitch Bay :Tour de communication, partie du chemin Noël et du chemin Landreville

Le tout pour un montant de **5 632,25 \$, taxes en sus.**

QUE le montant des dépenses est à prévoir au budget Voirie, budget 2013.

ADOPTÉ

12-11-339

7.3 Subvention pour l'amélioration des chemins Tomifobia, Vallières et Alger Cove dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

ATTENDU QUE la municipalité avait fait une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour les travaux relatifs à l'amélioration des chemins Tomifobia, Vallières et Alger Cove;

ATTENDU QUE les travaux pour lesdits chemins ont totalement été exécutés à ce jour pour un montant total de 247 518 \$;

**Il est proposé par la conseillère Thérèse McCutcheon
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu**

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Tomifobia, Vallières et Alger Cove pour un montant subventionné de 247 518 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ

12-11-340

7.4 Autorisation de passage au Club de motoneiges Trois-Villages inc.

ATTENDU QUE le Club de motoneiges Trois-Villages inc. désire renouveler ses activités saisonnières de motoneige pour la prochaine période;

ATTENDU QUE les traverses sur les chemins municipaux sont situées sur les chemins Marlinton, Merrill et Noël;

**Il est proposé par la conseillère Francine Caron-Markwell
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu**

QUE la municipalité du Canton de Stanstead renouvelle l'autorisation de passage au Club de motoneiges Trois-Villages inc. pour la période de décembre 2012 à décembre 2013.

QUE la Municipalité fera installer la signalisation nécessaire afin d'aviser les automobilistes de la présence d'une traverse de motoneiges à chacun de ces endroits.

ADOPTÉ

12-11-341

7.5 Mandat aux arpenteurs-géomètres en vue de l'agrandissement de la caserne de Fitch Bay

ATTENDU QUE la municipalité projette l'agrandissement de la caserne à Fitch Bay en 2013 et que pour ce faire, les plans d'implantation et le certificat de localisation sont nécessaires préalablement aux travaux;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater un arpenteur à cet effet;

***Il est proposé par le conseiller André Bélanger
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu***

QUE le conseil mandate la directrice générale pour faire exécuter ces plans par un arpenteur et autorise toutes les dépenses s'y rattachant.

QUE le montant de la dépense sera approprié à même le budget Urbanisme.

ADOPTÉ

12-11-342

7.6 Achat et remplacement des portes de garage à la caserne de Fitch Bay

ATTENDU l'arrivée en décembre du nouveau camion citerne incendie;

ATTENDU QUE les portes de la caserne de Fitch Bay sont trop étroites et que les pompiers doivent fermer les miroirs pour faire entrer les camions;

***Il est proposé par la conseillère Thérèse McCutcheon
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu***

QUE le conseil accepte la soumission de "Portes de garage Ruel et Fils inc." (Garaga Experts) au montant de 5 960 \$ taxes en sus, pour l'achat et l'installation (cadrage inclus) de deux nouvelles portes de garage de 12' de large par 10' de haut, à la caserne de Fitch Bay.

QUE le montant de la dépense sera approprié à même le Surplus libre.

ADOPTÉ

8. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

12-11-343

8.1 Approbation des comptes payés et payables – Octobre/novembre 2012

***Il est proposé par la conseillère Francine Caron-Markwell
Appuyé par le conseiller André Bélanger
Il est résolu***

QUE le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis pour le mois d'octobre/novembre 2012, et autorise la directrice générale à payer du fonds général les comptes fournisseurs conformément à la liste approuvée.

Total des comptes payés : 381 187,67 \$
Total des comptes à payer: 106 282,73 \$

QUE le conseil approuve la liste des salaires pour le mois d'octobre, à savoir :

Salaires des employés : 17 213,04 \$

Salaires des élus : 3 813,63 \$
Salaires des pompiers : 1 448,62 \$

QUE le montant des dépenses soit approprié à même les postes budgétaires concernés.

ADOPTÉ

8.2 Rapport des recettes et des dépenses du mois

Le rapport des recettes et des dépenses du mois est déposé auprès des membres du Conseil.

8.3 Rapport des activités financières et disponibilité budgétaire

Le rapport des activités financières et de la disponibilité budgétaire est déposé auprès des membres du Conseil.

8.4 Rapport du temps et des déplacements du personnel

Le rapport du temps et des déplacements du personnel est déposé auprès des membres du Conseil.

8.5 Rapport des délégations de pouvoir

Le rapport des délégations de pouvoirs de la directrice générale et du directeur des travaux publics sont déposés auprès des membres du conseil.

8.6 Déclarations pécuniaires des membres du conseil

La directrice générale secrétaire-trésorière avis les membres du conseil que ceux-ci ont 60 jours à compter de la date d'anniversaire de leur proclamation d'élection pour déposer la mise à jour de leur déclaration d'intérêts pécuniaires, le tout conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

8.7 Dépôt du rapport du Maire sur la situation financière de la municipalité

Afin de répondre aux exigences de l'article 955 du Code municipal, le Maire donne son rapport sur la situation financière de la municipalité, ci-joint à la présente en **Annexe 1**.

12-11-344

8.8 Nomination de M. André Bélanger sur divers comités

ATTENDU l'élection partielle du 21 octobre dernier et l'arrivée du nouvel élu au poste no 1, M. André Bélanger;

ATTENDU QU'il y a lieu d'intégrer à M. Bélanger sur certains comités;

***Il est proposé par la conseillère Thérèse McCutcheon
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu***

QUE le conseil ajoute M. André Bélanger, conseiller au poste 1, aux comités administration et infrastructure.

ADOPTÉ

12-11-345

8.9 Règlement no 340-2012 code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux – Adoption

ATTENDU QUE le conseiller *Roger Ricard* a donné un avis de motion lors de la séance du 5 septembre dernier et que toutes les procédures d'adoption du règlement ont été respectées, le tout conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (ci-après Loi);

ATTENDU QUE suite à la consultation auprès des employés, il y a lieu d'adopter le règlement ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs

éthiques de la municipalité, les règles qui doivent guider la conduite de ses employés ainsi que les sanctions appropriées qui peuvent être imposées par celle-ci en cas de manquement aux règles, et ce, dans le respect du contrat de travail applicable et selon la nature et la gravité du manquement;

ATTENDU QUE le conseil doit, conformément à l'article 45 de la Loi, avoir adopté au plus tard le 2 décembre 2012 ledit règlement;

***Il est proposé par la conseillère Thérèse McCutcheon
Appuyé par la conseillère Francine Caron-Markwell
Il est résolu***

QUE le conseiller adopte le règlement 340-2012 Code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux.

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie dudit règlement au plus tard deux jours avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉ

12-11-346

8.10 Abrogation de la résolution 11-04-38 concernant la signature d'une entente entre la municipalité et Héritage Georgeville

ATTENDU QUE le ou vers le 6 avril 2011, la résolution n° 11-04-38 autorisant la signature d'une entente entre la Municipalité et Héritage Georgeville a été adoptée;

ATTENDU QUE depuis cette date un des représentants autorisés de la Municipalité pour procéder à la signature de cette entente n'est plus à son emploi;

ATTENDU QUE d'un commun accord entre les procureurs de la Municipalité et ceux d'Héritage Georgeville des modifications ont été apportées au projet du 29 mars 2011 alors soumis au conseil dans le cadre de l'adoption de la résolution n° 11-04-38;

ATTENDU QUE ces modifications font suite principalement à l'écoulement du temps, à la création de trois nouveaux lots, soit les lots 1415, 1416 et 1417 du Cadastre du Canton de Stanstead en septembre 2011, dont la création était requise pour permettre la publication de l'acte à intervenir entre les parties, à la correction de certaines données de la désignation technique et du plan décrivant les lots faisant l'objet de l'échange entre les parties, ainsi que la partie de lot sur laquelle une servitude sera consentie au bénéfice d'Héritage Georgeville par la Municipalité;

ATTENDU QU'il a été nécessaire de remplacer dans le projet d'entente alors soumis trois des quatre descriptions techniques relatives aux parcelles de terrain qui font l'objet d'un échange entre les parties, ainsi que d'y intégrer les modifications découlant des corrections apportées à la désignation technique et du plan décrivant les lots faisant l'objet de l'échange entre les parties, ainsi que la partie de lot sur laquelle une servitude sera consentie au bénéfice d'Héritage Georgeville par la Municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu, tenant compte des changements apportés à ladite entente, de rescinder en partie la résolution 11-04-38 et plus spécifiquement le paragraphe n° 2 autorisant alors M. le maire Evans et le directeur général de l'époque, à signer l'entente dont copie était alors jointe à ladite résolution et de procéder à l'adoption d'une nouvelle résolution.

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par la conseillère Thérèse McCutcheon
Il est résolu***

QUE Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE soit amendée la résolution 11-04-38 en rescindant le paragraphe no 2 du dispositif de ladite résolution, lequel commence par les mots «*Que monsieur le maire Éric Evans et monsieur le directeur général...*».

ADOPTÉ

12-11-347

8.11 Signature de l'entente entre la municipalité et Héritage Georgeville

ATTENDU QUE la Municipalité et Héritage Georgeville ont réglé par voie de transaction en avril 2004, un différend qui les opposait quant à la propriété de certaines parties des rues du Carré Copps, incluant également la rampe à bateaux donnant accès au lac Memphrémagog;

ATTENDU QUE le règlement intervenu prévoyait l'échange de parcelles de terrains entre les parties et l'octroi de certaines servitudes;

ATTENDU QUE pour ce faire, les parties doivent procéder à la conclusion d'une entente pouvant être publiée au Bureau de la publicité des droits et devront également faire procéder à la création de lots distincts par un arpenteur-géomètre;

ATTENDU QUE dans l'entente à être conclue plusieurs modifications ou précisions ou même remplacements d'annexes ont dû être effectués eu égard à la transaction intervenue entre les parties en 2004;

ATTENDU QUE ces modifications, précisions ou remplacements l'ont été au bénéfice et avec l'accord des deux parties;

ATTENDU QU'un projet portant la date du 30 octobre 2012 de l'entente à intervenir entre les parties est joint aux présentes pour en faire partie intégrante en **Annexe 2**;

ATTENDU QUE les procureurs de la Municipalité en recommandent l'approbation sous réserve de l'obtention avant la signature des représentants de la Municipalité des mains-levées de tous les créanciers hypothécaires relativement à la parcelle à être cédée à la Municipalité, soit la parcelle I au plan portant la minute 4628 (30 octobre 2007) de l'arpenteur-géomètre Christian Lefebvre;

***Il est proposé par la conseillère Francine Caron-Markwell
Appuyé par la conseillère Thérèse McCutcheon
Il est résolu***

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE Monsieur le maire Éric Evans et la directrice générale secrétaire trésorière, soient et sont autorisés à signer devant le notaire retenu par les parties, le tout sous réserve de l'obtention avant la signature des représentants de la Municipalité des mains-levées de tous les créanciers hypothécaires relativement à la parcelle à être cédée à la Municipalité, soit la parcelle I au plan portant la minute 4628 (30 octobre 2007) de l'arpenteur-géomètre Christian Lefebvre, l'entente dont copie est jointe à la présente en **Annexe 2**, pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

12-11-348

8.12 Formation de l'UMQ sur la direction générale d'une municipalité

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) offre une formation sur la direction générale d'une municipalité les 8 et 9 novembre prochains;

ATTENDU QUE la directrice générale souhaite y participer et qu'un budget formation est prévu à ce titre;

***Il est proposé par le conseiller André Bélanger
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu***

QUE le conseil accorde la dépense de 609,37 \$ incluant les taxes pour l'inscription de la directrice générale à la formation donnée par l'UMQ les 8 et 9 novembre prochains, formation intitulée: "La direction générale d'une municipalité".

QUE les frais de repas, d'hébergement, de déplacement et de stationnement s'il y a lieu, seront remboursés uniquement sur présentation de pièces justificatives.

QUE la dépense est approprié à même le budget Administration.

ADOPTÉ

8.13 Mandat à la firme Monty Coulombe pour représenter la municipalité devant le Tribunal administratif du Québec / dossier SAI-Q-186063-1209

Le sujet a été retiré de l'ordre du jour.

8.14 Règlement 342-2012 amendant le règlement 327-2011 code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité du Canton de Stanstead – Avis de motion

La conseillère *Francine Caron-Markwell* donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le no 342-2012 amendant le règlement 327-2011 code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité du Canton de Stanstead, sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objet d'abroger d'amender le règlement no 327-2011 code d'éthique des élus, concernant le montant des avantages que les élus pourraient recevoir sans avoir à l'inscrire dans le registre à cette fin, pour le mettre au même montant que celui indiqué dans le code d'éthique des employés municipaux, soit de 200 \$ à 50 \$.

8.15 Règlement no 343-2012 établissant le budget et fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2013 – Avis de motion

La conseillère *Thérèse McCutcheon* donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le no 343-2012 établissant le budget et fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2013 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet d'établir le taux de taxes et le budget pour l'année 2013.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

12-11-349

9.1 Budget 2013- Régie des déchets (RIGDSC)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 603 du Code municipal, le budget de la *Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook* (RIGDSC) doit être adopté par résolution par au moins les deux tiers des municipalités;

***Il est proposé par la conseillère Thérèse McCutcheon
Appuyé par la conseillère Francine Caron-Markwell
Il est résolu***

QUE le conseil approuve le budget 2013 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) démontrant des revenus, dépenses et affectations équilibrés de **1 464 356 \$**.

ADOPTÉ

12-11-350

9.2 Octroi du contrat pour la collecte des ordures ménagères pour 2013-2014

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offres concernant la collecte et le transport des ordures ménagères en date du 15 octobre 2012;

ATTENDU QUE les soumissionnaires avaient jusqu'à 11 heure le 5 novembre dernier pour faire parvenir leur soumission;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'ouverture publique des soumissions reçues dans les délais, lesquelles se détaillent comme suit :

Soumissionnaire 1 : Stanley & Dany Taylor Transport inc.

Prix taxes incluses collecte mécanisée: N/A

Prix taxes incluses collecte non-mécanisée: 75 515,18 \$

Soumissionnaire 2 :Sani-Estrie inc.

Prix taxes incluses collecte mécanisée: 105 209,02 \$

Prix taxes incluses collecte non-mécanisée: 120 990,38 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire étant conforme au devis;

***Proposé par la conseillère Thérèse McCutcheon
Appuyé par le conseiller André Bélanger
Il est résolu***

QUE le Conseil octroie le contrat pour la collecte, le transport et la disposition des ordures ménagères à *Stanley & Dany Taylor Transport inc.* pour la période 1^{er} février 2013 au 28 février 2014, pour la somme de **75 515,18 \$** incluant les taxes.

QUE le Conseil autorise le maire, Monsieur Eric Evans ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale Me Josiane Hudon, ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat liant les parties.

QUE le montant de la dépense sera approprié à même le budget concerné, budget 2013-2014.

ADOPTÉ

12-11-351

9.3 Octroi du contrat pour la collecte des matières recyclables pour 2013-2014

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offres concernant la collecte et le transport des matières recyclables en date du 15 octobre 2012;

ATTENDU QUE les soumissionnaires avaient jusqu'à 11 heure le 5 novembre dernier pour faire parvenir leur soumission;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'ouverture publique des soumissions reçues dans les délais, lesquelles se détaillent comme suit :

Soumissionnaire 1 : Arlie C. Fearon inc.

Prix taxes incluses collecte mécanisée: N/A

Prix taxes incluses collecte non-mécanisée: 43 518,73 \$

Soumissionnaire 2 :Stanley & Dany Taylor Transport inc.

Prix taxes incluses collecte mécanisée: N/A

Prix taxes incluses collecte non-mécanisée: 52 386,06 \$

Soumissionnaire 3 :Sani-Estrie inc.

Prix taxes incluses collecte mécanisée: 71 352,34 \$

Prix taxes incluses collecte non-mécanisée: 80 884,91 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire étant conforme au devis;

Proposé par la conseillère Francine Caron-Markwell
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu

QUE le Conseil octroie le contrat pour la collecte, le transport et la disposition des matières recyclables à *Arlie C. Fearon inc.* pour la période 1^{er} février 2013 au 28 février 2014, pour la somme de **43 518,73 \$** incluant les taxes.

QUE le Conseil autorise le maire, Monsieur Eric Evans ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale Me Josiane Hudon, ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat liant les parties.

QUE le montant de la dépense sera approprié à même le budget concerné, budget 2013-2014.

ADOPTÉ

12-11-352

9.4 Octroi du contrat pour la collecte des matières organiques pour 2013-2014

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offres concernant la collecte et le transport des matières organiques en date du 15 octobre 2012;

ATTENDU QUE les soumissionnaires avaient jusqu'à 11 heure le 5 novembre dernier pour faire parvenir leur soumission;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'ouverture publique des soumissions reçues dans les délais, lesquelles se détaillent comme suit :

Soumissionnaire 1 Stanley & Dany Taylor Transport inc.

Prix taxes incluses collecte mécanisée: N/A

Prix taxes incluses collecte non-mécanisée: 33 860,14 \$

Soumissionnaire 2 Sani-Estrie inc.

Prix taxes incluses collecte mécanisée: 50 018,72 \$

Prix taxes incluses collecte non-mécanisée: 57 041,98 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire étant conforme au devis;

Proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par la conseillère Thérèse McCutcheon
Il est résolu

QUE le Conseil octroie le contrat pour la collecte, le transport et la disposition des matières organiques à *Stanley & Dany Taylor Transport inc.* pour la période 1^{er} février 2013 au 28 février 2014, pour la somme de **33 860,14 \$** incluant les taxes.

QUE le Conseil autorise le maire, Monsieur Eric Evans ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale Me Josiane Hudon, ou en son absence la directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat liant les parties.

QUE le montant de la dépense sera approprié à même le budget concerné, budget 2013-2014.

ADOPTÉ

9.5 Règlement no 339-2012 relatif à la gestion des matières résiduelles – Adoption

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. LOISIRS ET CULTURE

12-11-353

11.1 Organisation du souper de Noël 2012 des élus, employés et pompiers volontaires de la municipalité

*Proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu*

QUE le Conseil alloue un montant maximal de 3 000 \$ pour le souper de Noël des élus, employés et pompiers volontaires de la municipalité qui aura lieu le 15 décembre 2012. Le montant de la dépense est approprié à même le budget Administration.

ADOPTÉ

12-11-354

11.2 Fermeture du centre communautaire de Fitch Bay

ATTENDU l'état précaire du bâtiment du centre communautaire de Fitch Bay;

ATTENDU QU'il est préférable de fermer l'immeuble pour la saison hivernale et d'étudier sa possible réouverture au printemps prochain par le comité d'infrastructure;

*Proposé par la conseillère Francine Caron-Markwell
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu*

QUE le conseil annonce qu'il y aura fermeture du centre communautaire de Fitch Bay au plus tard le 21 décembre 2012 et au plus tôt le 10 décembre, le tout dépendamment s'il y a moins de 4 pouces de neige sur la bâtisse ou plus. Dans ce dernier cas, il y aura fermeture à ce moment, mais pas avant le 10 décembre.

QUE le conseil mandate le comité d'infrastructure afin d'étudier sa possible réouverture au printemps 2013.

ADOPTÉ

12. VARIA

La conseillère Thérèse McCutcheon informe les citoyens que des voyages de compost ont été livrés au parc Forand à Fitch Bay ainsi qu'au stationnement du centre communautaire à Georgeville.

M. Boissonneault mentionne que la compagnie mandaté par le Ministère des Transports du Québec dans le cadre des travaux d'asphaltage sur la route 247 (chemin Sheldon) a compacté son entrée d'eau et souhaiterait que la municipalité aille vérifier.

12-11-355

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par le conseiller André Bélanger, il est 20h21.

Eric Evans, Maire

Me Josiane Hudon, Directrice générale
et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée, Josiane Hudon, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité du Canton de Stanstead, certifie par la présente que la municipalité du Canton de Stanstead dispose des crédits suffisants aux différents postes budgétaires concernés pour toutes les dépenses visées par les résolutions ci-après énumérées et adoptées au cours de l'assemblée du 7 novembre 2012:

12-11-335	12-11-336	12-11-337	12-11-341
12-11-342	12-11-343	12-11-348	12-11-353

Signé en ce 13 novembre 2012

***Me Josiane Hudon,
Directrice générale et secrétaire-trésorière***